



Procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal du 6/12/2023**

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du premier décembre deux mille vingt-trois.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 19h50), M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Marie COLINET a donné procuration à M. Daniel RONCHIN (à partir de 19h55)

Absents : M. René LECUYER, M. Mathis JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) Tarifs communaux 2024
- 2) Budget Commune : Décisions budgétaires modificatives
- 3) Subventions aux associations (Recycles en Avesnois – Amicale du personnel communal)
- 4) Place Talma : lancement de l'appel d'offres pour le recrutement de l'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO)
- 5) Travaux rénovation Ecole : Attribution du lot 6 ventilation
- 6) MAPA Travaux intérieurs Salle des Fêtes Keighley Hall : Attribution des lots 5 à 9
- 7) Travaux intérieurs Salle des Fêtes Keighley Hall : Demande de subvention de l'Etat
- 8) Demande d'autorisation d'extension de la vidéosurveillance
- 9) Extension de la vidéosurveillance : Demande de subvention
- 10) Convention de partenariat : Mise en place du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- 11) Création de postes Parcours Emploi Compétences
- 12) Création de postes en CDD d'accroissement d'activité
- 13) Création de postes CDD de remplacement
- 14) Contrat d'apprentissage
- 15) Création des postes d'intervenants à l'école de musique : renouvellement
- 16) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste (personnel permanent)
- 17) Modification du tableau du personnel permanent
- 18) Saisine du Comité social territorial : prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- 19) Revalorisation des cartes cadeau du personnel communal
- 20) Attribution de cartes cadeau aux membres du Conseil municipal des jeunes (CMJ)
- 21) MNT « Maintien de salaire » : prise en charge partielle de la commune
- 22) Questions diverses
- 23) Informations diverses
 - * Evaluation du bâtiment principal ex Bidermann / suspension de la DUP ?
 - * Points d'implantation pour la collecte du verre
 - * Collecte des déchets et du verre : Planning
 - * Mise en place de composteurs
 - * Noël du personnel
 - * Fêtes et manifestations de fin d'année
 - * Validation du sens de circulation Rue des Juifs
 - * Place(s) de courtoisie
 - * Préparation des vœux
 - * Ecole : Compte-rendu du Conseil d'école / Effectifs / Fermeture de classe(s) ?
 - * Ecole : Visites St Nicolas et Père Noël, Marché de Noël
 - * Pose campanile Salle des Fêtes Keighley Hall
 - * Chantiers en cours : Salle des Fêtes Keighley Hall et Ecole
 - * Travaux voirie en cours
 - * Etude(s) Place Talma
 - * Livret du Patrimoine
 - * Nouveau Conseil municipal des jeunes / Projets



En ouverture, le Maire invite le nouveau Conseil Municipal des Jeunes dont 3 membres sont présents à se présenter.

Djamel ROSSE BENMOHAMED, représentant du CMJ élu le 14 octobre dernier en fait la présentation.

Le Maire demande pourquoi il y a eu moins de candidats cette année alors que les actions précédemment menées ont remporté un vif succès.

Djamel ROSSE BENMOHAMED indique que le travail de recherches pour les actions à mener ainsi que la participation aux différentes manifestations n'intéressent plus beaucoup les jeunes.

Roxane GHYS ajoute que deux membres du CMJ de l'an dernier avaient très rapidement quitté le groupe et que cette année ce sont principalement des membres du « noyau fort » qui se sont représentés.

Alice NAVEAU indique que les jeunes dépendent encore beaucoup, à leur âge, de leurs parents et de leur accord.

Le Maire remercie les membres du CMJ de leur présence et de leur intervention et leur souhaite un bon mandat.

Compte rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
16/10/2023	LECUYER PAYSAGE	TROTTOIR RUE HENRI ROLAND	3 338.00 €	3 338.00 €
25/10/2023	TELLIER CHRISTOPHE	COLIS AINES	2 862.09 €	3 019.50 €
3/11/2023	SAS PLINGUIER CONSTRUCTIONS	ECOLE - AVENANT LOT 1 – GROS OEUVRE	8 108.03 €	9 729.64 €
3/11/2023	SAS PLINGUIER CONSTRUCTIONS	ECOLE - AVENANT LOT 3 - COUVERTURE	8 885.88 €	10 663.06 €
3/11/2023	SAS PLINGUIER CONSTRUCTIONS	ECOLE - AVENANT LOT 5 - PLATRERIE	-1 135.93 €	-1 363.12 €
8/11/2023	BOULANGERIE LECOUC	COLIS ECOLE / COLLEGE / PERSONNEL / AINES		2 755.65 €
9/11/2023	FAP COLLECTIVITE	PODIUM MODULABLE + CHARIOT	7 304.00 €	8 063.62 €
14/11/2023	LEBLANC ILLUMINATIONS	GUIRLANDES LUMINEUSES	987.50 €	1 185.00 €
14/11/2023	BATTAIS CHARPENTE	KEIGHLEY HALL – AVENANT – TRAITEMENT MERULE	20 440.30 €	24 528.36 €
6/12/2023	AMELIE FONTAINE	HONORAIRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ECOLE	5 400.00 €	6 080.00 €

Daniel RONCHIN informe qu'une subvention à hauteur de 2 000 € a été obtenue pour l'achat du podium.
Arrivée de Corinne BRUYER à 19h45

1) Tarifs communaux 2024

Daniel RONCHIN informe que selon l'Insee, l'inflation en 2023 se situerait à 5% et que pour les loyers, un bouclier a été fixé par le gouvernement à 3,5% maximum d'augmentation.

Après consultation de la commission des finances, il propose d'appliquer les tarifs suivants :

2023/DELIB.CM/069

Tarifs location de salles et vaisselle de la commune (en euros) :

	rappel 2023	proposition 2024
Personnes habitant la commune :		
Salle des Fêtes	400	420
banquet + chauffage	200	410
Salle des Fêtes	330	340
banquet	165 (acompte)	170
Salle des Fêtes	185	190
vin d'honneur + chauffage	90 (acompte)	95
Salle des Fêtes	140	145
vin d'honneur	80 (acompte)	85
Salle J.Bataille	220	230
banquet + chauffage	110 (acompte)	115
Salle J.Bataille	170	177
banquet	100 (acompte)	100
Salle J.Bataille	110	115
vin d'honneur + chauffage	55 (acompte)	55
Salle J.Bataille	90	95
vin d'honneur	50 (acompte)	50
Caution pour les salles	200	200
Location sonorisation	Gratuit	Gratuit
(pour sociétés) - caution	400	400
Location sonorisation	100	110
pour particuliers - caution	400	400
Forfait livraison	30	32
tables ou chaises		
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100
Table	2.30	2.40
Chaise	0.50	0.50
Couteau, verre, assiette	0.20	0.20
Grande marmite, etc...	2.00	2.10
Personnes extérieures à la commune :		
Salle des Fêtes	550	570
banquet + chauffage	280 (acompte)	290
Salle des Fêtes	480	500
banquet	250 (acompte)	250
Salle J.Bataille	320	330
banquet + chauffage	160 (acompte)	160
Salle J.Bataille	280	290
banquet	140 (acompte)	145
Location sonorisation	100	110
pour particuliers - caution	400	400
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100

La proposition des tarifs « location de salles et vaisselle de la commune » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/070

Daniel RONCHIN indique que pour la garderie, une augmentation de 4% représenterait une recette supplémentaire d'environ 60€/an.

Il rappelle que la société E-Ticket propose une intervention gratuite pour la réactualisation des tarifs mais facture 360 € chacune des interventions suivantes.

La commission des finances propose donc de ne pas modifier immédiatement les tarifs garderie et cantine mais de modifier les tarifs de garderie en même temps que les tarifs cantine en fonction de la réactualisation d'API qui sera faite courant 2024.

Tarifs garderie périscolaire (en euros) :

	Rappel 2023	Propositions 2024
Garderie matin	1.60	1.60
Garderie soir	2.10	2.10
Garderie pénalité (toutes les 15 minutes)	5.00	5.00

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/071**Tarifs cantine enfant (en euros) :**

	Rappel 2023	Propositions 2024
Cantine enfant	3.55	3.55
Cantine enfant avec PAI	1.60	1.60

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/072**Tarif cantine adulte (en euros) :**

	Rappel 2023	Propositions 2024
Cantine adulte	5.15	5.15

La proposition du tarif « cantine adulte » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/073**Tarifs divers de la commune (en euros) :**

	Rappel 2023	Propositions 2024
Déballages (droit de place)	70	73
Autres déballages	26.50	27.50
Véhicules alimentaires (droit de place)	19/mois	20/mois
Forains le M ²	0,25	0,26
Forains (48 M ² minimum)	17	17.6
Forains par week-end (gratuit le 2 ^{ème} week-end)	gratuit	gratuit
Exhumation par corps	25	26
Taxe communale pour pose d'une urne dans une caverne ou une case de colombarium	53	55
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	gratuit	gratuit
Caveau provisoire (10 ^{ers} jours)	0,40	0,40
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25	0,25
Caveau provisoire (cas de force majeure)	Gratuit	Gratuit
Concession le M ²	38	39.5
Vacation de police (service funéraire)	25	25

La proposition des « tarifs divers » de la commune est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/074**Tarifs « casse vaisselle » de la commune (en euros) :**

	Rappel 2023	Propositions 2024
Verre, coupe	1,60	1,65
Tasse	2,10	2,20
Bol	1,00	1,00
Saladier	4,20	4,30
Couteau, cuillère, fourchette, cuillère à café	2,40	2,50
Assiette	2,80	2,90
Torchon	3,20	3,30

La proposition des tarifs « casse vaisselle » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/075**Tarifs columbarium de la commune (en euros) :**

	Rappel 2023	Propositions 2024
Columbarium (2 urnes)	390	390
Plaque de marbre	27	28
Cavurnes	360	390

La proposition des tarifs « columbarium » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/076

Tarifs loyers de la commune (en euros) :

	Rappel 2023	Propositions 2024
Presbytère/mois	939.39	976.96
Décors Fins/mois	921.72	958.58
Ressourcerie/mois	716.94	745.61

La proposition des tarifs « loyers » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2) Budget Commune : Décisions budgétaires modificatives

Le Maire informe avoir reçu la procuration de Marie COLINET pour Daniel RONCHIN à 19h50.

2023/DELIB.CM/077

Daniel RONCHIN informe que la DBM n°2 consiste à prendre au poste 231-136 « Renforcement réseau électrique » un montant de 9 500 € afin de créditer le poste 2111 « Acquisition terrain LEPEZ » (acquisition d'une bande de terrain de 6 mètres rue du Calvaire).

Il rappelle qu'il était prévu au budget 42 000 € pour le renforcement du réseau électrique suite à l'implantation de l'entreprise Davoine sur la zone d'activité mais que ce montant a ensuite été fortement réduit par Enedis suite à une réclamation du Maire.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/078

Daniel RONCHIN indique que la DBM n° 3 consiste à prendre également au poste au poste 231-136 « Renforcement réseau électrique » un montant de 7 000 € pour créditer le poste 2151-137 « Voirie création trottoir face au cimetière (n°55) ».

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/079

Concernant la DBM n°4, Daniel RONCHIN informe qu'il s'agit de prendre 20 000 € au poste 66111 « intérêts emprunts » et 10 000 € au poste « taxe sur consommation électricité » pour créditer le poste 6411 « frais de personnel ».

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

3) Subventions aux associations (Recycles en Avesnois – Amicale du personnel communal)

2023/DELIB.CM/080

Daniel RONCHIN indique avoir reçu une demande tardive de l'association de l'« Amicale du personnel communal » pour un montant de 600 €.

Karine DURIEUX fait remarquer que le budget prévu pour les subventions aux associations a déjà été atteint. Elle demande donc sur quelle ligne serait prélevé le montant pour cette subvention et plus précisément s'il s'agit de la ligne prévue pour les indemnités des élus. Elle ajoute qu'un poste de conseiller délégué n'est actuellement pas pourvu et que cette situation s'est présentée d'autres fois dans l'année.

Le Maire lui répond que non, il ne s'agira pas de prendre de l'argent sur le poste des indemnités des élus et lui précise que les postes de conseillers délégués sont quasiment toujours pourvus.

Karine DURIEUX souhaiterait prendre connaissance du détail des dépenses relatives aux subventions aux associations ainsi que celui des dépenses des indemnités des élus.

Le Maire lui indique que tout cela figure dans les délibérations prises.

Daniel RONCHIN indique que le montant de subventions pour lesquelles le conseil délibère sera prélevé sur les postes « formation des élus » et « titres annulés ».

Karine DURIEUX ajoute qu'il est injuste que certains élus ne soient pas rémunérés par rapport au travail fourni, elle évoque notamment le travail fourni par Alice NAVEAU pour les journées du Patrimoine et celui de Maryse CARTIGNY pour la CADA.

Le Maire lui rappelle qu'il a créé 3 postes de conseillers délégués en prélevant sur les indemnités du maire et des adjoints. Le Maire nomme les conseillers délégués en fonction des missions et des postes disponibles.

Séverine DELOBELLE demande pourquoi la demande de subvention a été déposée si tardivement.

Le Maire met au vote l'attribution d'une subvention de 600 € pour l'« Amicale du personnel communal ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	11
Contre	1
Abstentions	5

2023/DELIB.CM/081

Daniel RONCHIN informe avoir reçu une demande de subvention de la nouvelle association « Recycles en Avesnois » à hauteur de 200 €.

Il ajoute que la commune a déjà participé à l'achat de matériel pour cette association à hauteur de 140 € environ.

Karine DURIEUX indique que, l'an dernier, le conseil municipal avait refusé l'octroi d'une subvention à l'« APE des Ptits Poix » lors de sa création en fin d'année civile.

Elle ajoute qu'il serait donc injuste d'accepter cette année pour l'association « Recycles en Avesnois ».

Le Maire met au vote l'attribution d'une subvention de 200 € pour l'association « Recycles en Avesnois ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	16
Contre	1
Abstention	0

2023/DELIB.CM/082

Daniel RONCHIN fait part d'une dernière demande de subvention reçue.

Il s'agit d'une demande formulée par la nouvelle association « Help4All - 4L Trophy », dirigée par deux étudiants (Enzo POUSSIN, président, et Charlotte HOEZ, trésorière). Cette association a pour but principal de réunir des fonds, du matériel ainsi que du savoir-faire pour développer un projet d'aide humanitaire.

Karine DURIEUX demande quel est le montant de la subvention demandée.

Daniel RONCHIN lui répond qu'il n'a pas été demandé un montant précis.

Le Maire propose donc, comme pour toute autre nouvelle association, d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Help4All – 4L Trophy ».

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	16
Contre	1
Abstention	0

2023/DELIB.CM/083

4) Place Talma : lancement de l'appel d'offres pour le recrutement de l'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO)

Le Maire indique qu'il s'agit de lancer l'appel d'offres pour recruter l'architecte (ou architecte paysagiste) en sa qualité d'AMO qui définira, en concertation avec le conseil municipal, le projet constituant le dossier technique de l'appel d'offres.

Il précise que le dossier a été constitué conjointement par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (volet technique) et le service commun de la commande publique de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (volet administratif et juridique).

Karine DURIEUX demande si une réponse a été donnée par la Région quant à la demande de subvention formulée pour ce projet de réaménagement de la Place Talma.

Le Maire lui répond que les dossiers déposés n'ont pas encore été traités, qu'une réponse est attendue courant du premier trimestre 2024. Il rappelle que la commune a déjà obtenue une participation de l'Etat via le Fonds Vert de 304 391 € et du Département via l'ADVB et le Bonus Nord Durable de 315 000 €. 40 000 € supplémentaires viennent d'être obtenus au titre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors.

Le Maire rappelle que le conseil municipal était d'accord pour réaliser le projet si le taux de subventions obtenues avoisinait les 80%.

Karine DURIEUX indique que beaucoup de travaux sont à prévoir pour bénéficier de subventions supplémentaires (par l'Agence de l'eau et Noréade) et que ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans le budget prévisionnel. Elle rappelle que les coûts des travaux pour la rénovation de Keighley Hall sont nettement plus importants que ceux initialement estimés.

Le Maire lui répond que pour tous les travaux extérieurs, malgré les surcoûts, il a obtenu 80% de subventions (taux maximum).

Pour les travaux intérieurs, le chiffrage est en cours, avec attente des résultats de l'appel d'offres qui seront traités dans la suite du conseil, et qu'une subvention de 300 000 € est dès à présent sollicitée et fléchée par le Département qui a fait de ce dossier un dossier exemplaire dans sa conception et son aspect participatif.

Il ajoute que le Département impose un démarrage des travaux au 1^{er} juillet 2024 ; l'AMO doit donc être rapidement recruté.

Il demande s'il y a des questions quant à ce recrutement.

Karine DURIEUX demande si la commune devra payer des pénalités dans le cas où elle recruterait un AMO mais qu'elle serait contrainte d'abandonner le projet.

Le Maire lui répond que la commune devrait payer des honoraires proportionnellement aux missions accomplies.

Jean-Marie CORNU fait remarquer que le projet de réaménagement de la place reste vaste, incertain et coûteux. Il demande s'il ne pourrait pas être envisagé des travaux plus simples et moins coûteux.

Le Maire lui répond qu'effectivement le plus gros du projet est la désimperméabilisation avec végétalisation, reverdissement et plantations d'arbres. Le projet est effectivement global mais le conseil municipal pourra choisir les points à réaliser ou non en fonction des propositions de l'architecte (AMO).

Cédric GREVIN demande quelles seront les obligations et interdictions suite au classement de la salle des fêtes au titres des monuments historiques.

Le Maire lui répond que la plus grande interrogation reste le projet de kiosque, qui sera à définir avec l'AMO.

Le Maire interroge donc le conseil municipal quant au lancement de l'appel d'offres pour le recrutement de l'AMO : souhaite-t-il lancer l'appel d'offres ou abandonner le projet ?

Daniel RONCHIN pense que compte tenu de l'avancée du projet il serait intéressant de recruter un AMO et de se positionner ensuite.

Geoffrey PAUL pense également que l'avis d'un AMO serait plus rassurant.

Le Maire met au vote le lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un AMO pour le projet de réaménagement et de verdissement de la Place Talma.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	16
Contre	1
Abstention	0

Karine DURIEUX souhaite faire savoir qu'elle est celle qui a voté contre le lancement de l'appel d'offres pour ce projet et informe qu'elle ne souhaite plus participer aux réunions relatives à ce dossier.

Le Maire fait part de son étonnement quant à ce revirement vis-à-vis de la participation aux réunions de travail relatives à ce dossier.

2023/DELIB.CM/084

5) Travaux rénovation Ecole : Attribution du lot 6 ventilation

Le Maire rappelle que l'offre de l'entreprise Tomico Energy avait été rejetée pour motif d'irrégularité et que suite à ce rejet, le conseil pouvait négocier de gré à gré avec d'autres entreprises.

Julien LEPOLARD indique que 3 entreprises ont été consultées :

- SAS Plinguier Constructions : 31 924,81 € HT soit 38 309,77 € TTC
- SA Bernard Lefebvre : 60 897,87 € HT soit 73 077,44 € TTC
- EPC Service : 31 544 € HT soit 37 852,80 € TTC.

Il ajoute que ces offres ont été examinées par la maîtrise d'œuvre et correspondent au cahier des charges défini lors du lancement initial de la consultation.

Alice NAVEAU demande si les risques annoncés par l'entreprise SA Bernard Lefebvre quant au gel des canalisations ont été pris en compte.

Karine DURIEUX demande si une entrée d'air derrière les radiateurs n'entraînerait pas une surconsommation d'énergie.

Daniel RONCHIN indique qu'il faudrait peut-être prévoir une trappe à cet endroit.

Le Maire indique que ces points sont traités avec l'architecte et le bureau de contrôle.

La proposition d'attribuer le marché « Travaux de rénovation de l'école élémentaire de Poix du Nord (cycles 1 et 2) – lot 6 ventilation » pour un montant de 31 924,81 € HT à l'entreprise « EPC Service » est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

6) MAPA Travaux intérieurs Salle des Fêtes Keighley Hall : Attribution des lots 5 à 9

Le Maire informe que la commission d'appels d'offres s'est réunie le mardi 5 décembre à 18h30 pour examiner les offres reçues ainsi que l'analyse faite par le cabinet d'architectes.

2023/DELIB.CM/085

Julien LEPOLARD indique que deux entreprises ont déposé une offre pour le lot 5 « menuiseries intérieures » et que l'entreprise « Marcel Van Henis et Fils » a présenté la meilleure offre selon les critères du règlement de consultation (45% prix de l'offre – 55% pour la valeur technique) et a obtenu la note de 87/100.

Il précise que l'autre entreprise n'avait pas transmis une offre conforme au règlement de consultation de l'appel d'offres et a donc été écartée.

Après discussion, le Maire met au vote l'attribution du marché « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall – lot 5 menuiseries intérieures » pour un montant de 104 288,00 € HT à l'entreprise « Marcel Van Henis et Fils » en y ajoutant l'option « restauration du plancher bois existant » pour un montant de 7 200,00 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/086

Julien LEPOLARD informe que cinq entreprises ont déposé une offre pour le lot 6 « isolation/plâtrerie » et que l'entreprise « Staff Courtenay » a présenté la meilleure offre selon les critères du règlement de consultation (91,75/100).

Il précise que 3 des 5 entreprises ont été écartées compte tenu qu'elles présentaient des offres non conformes au règlement de consultation. L'entreprise arrivée en 2^{ème} position a obtenu la note de 62,36.

Après discussion, le Maire met au vote l'attribution du marché « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall – lot 6 isolation/plâtrerie » pour un montant 79 521,00 € HT à l'entreprise « Staff Courtenay ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/087

Julien LEPOLARD indique que quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot 7 « peinture » et que l'entreprise « MD Renov » a présenté la meilleure offre selon les critères du règlement de consultation (100/100).

Il précise qu'une des 4 entreprises a été écartée puisqu'elle a déposé une offre non conforme au règlement de consultation. L'entreprise classée en 2^{ème} position a obtenu la note de 73,74/100 et celle en 3^{ème} position 57,60/100.

Alice NAVEAU fait remarquer une différence de prix entre les différentes entreprises qui lui paraît plutôt inquiétante.

Julien LEPOLARD lui répond qu'en effet l'entreprise la moins disante propose des délais d'exécution plus longs que les autres entreprises (6 mois contre 8 semaines) mais respecte totalement les délais définis.

Après discussion, le Maire met au vote l'attribution du marché « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall – lot 7 peinture » pour un montant de 20 132,00 € HT à l'entreprise « MD Renov ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/088

Julien LEPOLARD informe que quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot 8 « chauffage/ventilation » et que l'entreprise « Bernard Lefebvre » a présenté la meilleure offre selon les critères du règlement de consultation (99,75/100).

Il précise qu'une des 4 entreprises a été écartée puisqu'elle a déposé une offre non conforme au règlement de consultation. L'entreprise classée en 2^{ème} position a obtenu la note de 97,50/100 et celle en 3^{ème} position 94,45/100.

Après discussion, le Maire met au vote l'attribution du marché « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall – lot 8 chauffage/ventilation » pour un montant de 169 928,72 € HT à l'entreprise « Bernard Lefebvre ».

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/089

Julien LEPOLARD indique que deux entreprises ont déposé une offre pour le lot 9 « électricité » et que l'entreprise « Hainaut Electricité » a présenté la meilleure offre selon les critères du règlement de consultation (99,25/100).

Il précise que la deuxième entreprise a obtenu la note de 81,69/100.

Après discussion, le Maire met au vote l'attribution du marché « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall – lot 9 électricité » pour un montant de 65 225,70 € HT à l'entreprise « Hainaut Electricité » en y ajoutant l'option « installation d'une alarme intrusion » pour un montant de 4 061,66 € HT.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le Maire ajoute que des travaux complémentaires s'ajouteront à ces différents lots pour les travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes. Une estimation provisoire a été faite :

HONORAIRES ARCHITECTE TRAVAUX INTÉRIEURS	42 511,68 €
PASSAGE + MOTEUR DE LA HOTTE CUISINE	15 000,00 €
ELÉVATEUR PMR AMOVIBLE + RAMPETTE BOIS COTE SCENE	12 000,00 €
AMÉNAGEMENT LOCAL POUBELLE EXTÉRIEUR	
(sol enrobé + panneaux bois avec portillon + fondations - 15m²)	20 000,00 €
HAIE AUTOUR DE LA PAC1	500,00 €
TRAVAUX VRD RESEAUX COMPTEUR TARIF JAUNE	10 000,00 €
SORTIES DE TOITURE VENTILATION	4 000,00 €
MISE À JOUR DÉTECTEURS INCENDIE APRÈS RAPPORT SSI	6 000,00 €
HONORAIRES CONTRÔLEUR TECHNIQUE, SPS,	
COORDINATEUR SSI TRAVAUX INTÉRIEURS	10 000,00 €
TOTAL (HT)	121 011,68 €

7) Travaux intérieurs Salle des Fêtes Keighley Hall : Demande de subvention de l'Etat

Le Maire rappelle que les lots pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall ont été attribués pour un montant de 450 357,08 € HT et que les travaux complémentaires ont été estimés par le cabinet d'architectes à 121 011,68 € HT.

Il indique que le montant maximal de subventions pouvant être obtenu s'élève donc à 457 095,01 €.

Compte tenu qu'une demande de subvention est en cours auprès du Département au titre de l'ADVB 2024 pour un montant de 300 000 €, il peut donc être demandé une subvention d'un montant maximal de 157 095,01 € auprès de l'Etat et/ou de la Région.

Jean-Marie CORNU demande quand seraient déposés les dossiers de demande de subvention, quand pourraient être obtenues les réponses et si les travaux peuvent être commencés avant d'avoir reçu les réponses.

Le Maire lui répond que les accords pourraient être obtenus au 1^{er} trimestre 2024 pour l'Etat, au 1^{er} semestre 2024 pour la Région et fin 2024 pour le Département. Une demande de dérogation est adressée aux financeurs potentiels pour pouvoir démarrer les travaux avant notification des subventions.

Jean-Marie CORNU indique qu'il y a donc un risque que les travaux soient réalisés sans subvention.

Le Maire lui répond que oui, mais que le Département a fait part de son souhait de soutenir la commune dans ce projet qu'il considère comme exemplaire.

Il ajoute que si la commune rencontrait des difficultés pour le financement des travaux de la salle des fêtes il pourrait être décidé de renoncer à un autre projet (par exemple les travaux Place Talma).

2023/DELIB.CM/090

La proposition de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour les travaux de « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall » pour un montant maximal de 157 095,01 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/091

La proposition de solliciter une subvention auprès de la Région pour les travaux de « Restauration des espaces intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall » pour un montant maximal de 157 095,01 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/092

8) Demande d'autorisation d'extension de la vidéosurveillance

Geoffrey PAUL indique qu'il s'agit de faire la demande la plus large possible, qui n'oblige pas à réaliser l'ensemble des travaux mais qui est le préalable à toute demande de subvention. Il précise que le taux de subvention peut varier de 60 à 80% pour ce type de projet.

Il présente au conseil le dossier monté en collaboration avec Didier DOCHY.

Le Maire demande l'avis du conseil quant aux lieux d'installation proposés.

Cédric GREVIN pense qu'une caméra filmant le local poubelles du cimetière n'a pas d'intérêt.

Roxane GHYS suggère d'en ajouter une au niveau du cimetière.

Julien LEPOLARD précise qu'il est interdit de filmer les tombes et demande s'il est possible d'en installer une au niveau de l'entrée vers le city rue Keighley.

Karine DURIEUX ajoute qu'il s'agit de propositions faites par une entreprise et que les points d'installations proposés ne sont pas forcément stratégiques. Elle aurait préféré que l'étude ne soit pas menée par une entreprise à qui pourrait éventuellement être attribué le marché.

Après discussion, le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser, après consultation du référent gendarmerie et en intégrant la proposition d'ajout d'une caméra au niveau du cimetière, à demander une autorisation d'extension de la vidéosurveillance en Préfecture, préalable à toute demande de subvention.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	16
Contre	1
Abstention	0

9) Extension de la vidéosurveillance : Demande de subvention

Geoffrey PAUL indique qu'après avoir déposé la demande d'extension, il sera possible de solliciter une ou deux subventions : 30% à la Région et 40% par le FIPD (dossier à déposer avant fin février 2024). Cette demande sera traitée lors du prochain conseil municipal.

2023/DELIB.CM/093

10) Convention de partenariat : Mise en place du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Le Maire informe que le RLPI, qui est un complément du PLUI, est entré en vigueur le 1/12/2023. L'objet de la convention est de faire instruire les dossiers par le service du droit des sols de la CCPM (qui instruit déjà toutes les demandes de permis de construire, déclarations de travaux...).

Il précise que le service ADS (Application du Droit des Sols) de la CCPM réalisera cette prestation gratuitement (art.9 – dispositions financières).

La proposition d'autoriser le Maire à signer la convention RLPI est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/094

11) Création de postes Parcours Emploi Compétences

Le Maire indique qu'il s'agit de créer les postes pour solliciter l'obtention des nouveaux contrats PEC en 2024.

La proposition de créer 4 postes en contrat PEC pour l'année 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/095

12) Création de postes en CDD d'accroissement d'activité

Le Maire informe qu'il s'agit de créer un poste pour anticiper d'éventuels besoins en 2024.

La proposition de créer un poste en CDD pour accroissement d'activité pour l'année 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/096

13) Création de postes CDD de remplacement

Le Maire indique qu'il s'agit là de créer les postes pour renouveler autant que besoin les contrats de remplacement en 2024.

Cédric GREVIN demande quel est le statut des agents recrutés pour les remplacements et suivant quelle grille indiciaire se fait la rémunération.

Le Maire lui répond que l'agent remplaçant est sous forme de CDD et que le montant de sa rémunération n'entre pas dans les grilles du personnel titulaire.

Cédric GREVIN ne trouve pas cela normal et pense que les remplaçants devraient démarrer au 1^{er} échelon du 1^{er} grade.

Le Maire lui fait remarquer que les agents remplaçants ne bénéficient ni de la sécurité de l'emploi, ni du 13^{ème} mois, ni des primes (IFSE et CIA).

Cédric GREVIN indique qu'il ne comprend pas pourquoi un agent remplaçant bénéficierait d'une rémunération basée sur la grille indiciaire d'un agent de maîtrise alors qu'il faut plus de 15 ans pour qu'un fonctionnaire puisse prétendre passer au grade d'agent de maîtrise. Il ajoute que cela crée même des tensions entre les membres du personnel.

Alice NAVEAU répond qu'en effet cela aurait tendance à dévaloriser les titulaires.

Karine DURIEUX ajoute que l'agent remplaçant concerné n'est pas en possession du permis de conduire et que cela pénalise l'ensemble de l'équipe.

Daniel RONCHIN pense qu'un agent qui n'est pas totalement autonome ne mérite pas une rémunération plus importante que les autres.

Roxane GHYS précise qu'un autre agent remplaçant a formulé une demande pour être rémunéré suivant la grille indiciaire de l'agent qu'il remplace et que sa demande a été refusée.

Le Maire répond qu'à travail égal, le salarié remplaçant mérite un salaire égal au moins au salaire de base qui n'inclut ni 13^{ème} mois, ni les primes et que la rémunération du titulaire est significativement supérieure avec le 13^{ème} mois et les primes, en plus de la sécurité de l'emploi.

Il précise à Roxane qu'il n'y a pas eu de refus pour l'autre agent remplaçant mais que sa demande est en cours d'examen.

Après discussion, la proposition de créer 3 postes en CDD de remplacement pour l'année 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/097

14) Contrat d'apprentissage

Le Maire rappelle que l'apprentissage présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il indique que préalablement à la création d'un poste en contrat d'apprentissage il convient de saisir le comité social territorial pour un éventuel recours à l'apprentissage en 2024.

La proposition de saisine de comité social territorial pour un éventuel recours à l'apprentissage en 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Roxane GHYS demande si l'éventuel recrutement en apprentissage se ferait sur un domaine en particulier.

Le Maire lui répond qu'il se ferait dans le domaine des espaces verts.

Elle demande si cela serait également possible dans le domaine de la petite enfance.

Le Maire lui indique que la commune n'a pas de besoin dans ce domaine (deux ATSEM et un agent d'animation qualifié sont en poste pour 3 classes de maternelle avec des effectifs en baisse).

2023/DELIB.CM/098

15) Création des postes d'intervenants à l'école de musique : renouvellement

Le Maire indique qu'il s'agit de créer les postes pour les renouvellements des intervenants à l'école de musique.

La proposition de créer 8 postes d'intervenants à l'école de musique pour l'année 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/099

16) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste (personnel permanent)

Le Maire informe qu'il s'agit de passer de 31 à 35h le poste d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la montée en puissance de la future remplaçante de la secrétaire générale.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/100

17) Modification du tableau du personnel permanent

Le Maire indique qu'il s'agit de mettre à jour le tableau en tenant compte des évolutions de grade et donc de créer :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- trois postes d'agent de maîtrise principal
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Cédric GREVIN demande si une commission se réunit pour décider des éventuels changements de grade.

Le Maire lui répond que non, c'est lui-même qui décide de faire passer ou non les agents au grade supérieur lorsqu'il s'agit d'avancements et que sa position est de donner une suite favorable dès que le salarié est en droit d'obtenir un grade supérieur. C'est une prérogative du maire.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/101

18) Saisine du Comité social territorial : prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Le Maire informe qu'il a été créé par décret une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pour certains agents de la fonction publique dont la fonction publique territoriale.

Le syndicat FO, par l'intermédiaire de son secrétaire M. Grégory LAURENT, sollicite le conseil municipal pour qu'il s'engage sur le principe du versement de cette prime aux agents de la commune de Poix du Nord.

Le Maire précise que le versement de cette prime est facultatif, peut varier de 300 à 800 € en fonction de la rémunération brute perçue (plus la rémunération est faible, plus la prime est élevée).

19 agents sont potentiellement éligibles. Le préalable est de saisir le comité social territorial (comme cela avait été fait pour le dispositif RIFSEEP) avec une proposition de taux.

L'objet de la délibération est donc la saisine du comité social territorial en déterminant les barèmes.

Karine DURIEUX demande si les montants maximaux concernent les temps complets ou temps partiels.

Le Maire lui répond que les montants seraient calculés au prorata temporis.

Roxane GHYS demande si cette prime s'ajouterait aux primes déjà mises en place.
Le Maire lui répond que oui.
Geoffrey PAUL précise que cela reste une prime « exceptionnelle », donc versée une seule fois.
Séverine DELOBELLE ajoute que le but est de renforcer le pouvoir d'achat.

Julien LEPOLARD demande si le budget de la commune permettrait de verser cette prime.
Daniel RONCHIN répond que cette prime serait versée en 2024 et s'inscrirait donc au budget 2024.

Compte tenu qu'il s'agit d'une prime exceptionnelle, pour un coût global d'environ 10 000 €, Julien LEPOLARD propose de fixer les barèmes au taux maximum.

Daniel RONCHIN et Roxane GHYS proposent de les fixer à 50% du taux maximum.

Après discussion, le Maire propose de saisir le comité social territorial quant à la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat et d'en fixer les barèmes au taux maximum suite aux échanges et discussions.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	13
Contre	4
Abstention	0

2023/DELIB.CM/102

19) Revalorisation des cartes cadeau du personnel communal

Séverine DELOBELLE rappelle que les cartes cadeau de Noël sont actuellement de 50 € pour les membres du personnel titulaire et pour les enfants, et de 30 € pour les membres du personnel non titulaire.
Elle précise que ce montant n'a pas été réévalué depuis 10 ans.

Le Maire ayant reçu une demande du personnel communal pour une revalorisation de ces cartes, il est proposé de voter les montants suivants : 60 € pour les membres du personnel titulaire et pour les enfants, et de 40 € pour les membres du personnel non titulaire.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/103

20) Attribution de cartes cadeau aux membres du Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Séverine DELOBELLE indique que plutôt qu'un colis, il est demandé d'attribuer aux membres du CMJ une carte cadeau. Elle précise qu'un colis représente une valeur comprise entre 15 et 20 € et qu'il est donc proposé d'attribuer une carte cadeau de Noël aux membres du CMJ d'une valeur de 20 €.

Le Maire met au vote la proposition.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

21) MNT « Maintien de salaire » : prise en charge partielle de la commune

Le Maire rappelle qu'il s'agissait initialement de définir un montant. L'objet de la délibération est maintenant d'acter prise en charge au taux de 50%.

Il propose donc de prendre une délibération de principe quant à la prise en charge à hauteur de 50% du taux de la cotisation auprès de la MNT pour les maintiens de salaire en particulier en cas de maladie à compter du 1^{er} janvier 2024.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

22) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

23) Informations diverses

*** Evaluation du bâtiment principal ex Bidermann / suspension de la DUP ?**

Le Maire a préalablement fait parvenir aux membres du conseil le mail reçu de l'Etablissement Public Foncier informant qu'une augmentation importante du budget d'acquisition du bâtiment principal du site (passant de 277 000 à 410 000 €) était à prévoir.

Le Maire précise donc que pour le site comprenant le bâtiment et la maison d'habitation, en intégrant bien sûr la maison, les frais de notaire, les coûts de déconstruction, le coût s'élèverait à environ 650 000 € sans aucune possibilité de subvention sur l'acquisition (l'EPF intervient en prenant 80 % du coût de déconstruction).

Il ajoute que dans ces conditions, une réflexion s'impose. Faut-il ou non lancer maintenant le dossier de DUP ?

Il rappelle que le dossier a été transmis en Sous-Préfecture début septembre mais fait encore l'objet d'une navette avec des demandes de pièces complémentaires notamment auprès de notre cabinet conseil. Ce qu'a indiqué téléphoniquement l'EPF, c'est que si le conseil décidait de suspendre le lancement de la DUP (ce peut être momentanément) et qu'ultérieurement il renonçait à l'acquisition, la commune n'aurait aucune indemnité à verser au propriétaire. Si par contre la DUP était engagée, il y aurait un risque, en cas de désistement, de devoir verser des indemnités ou pénalités.

Compte tenu de ce surcoût, en tenant compte à ce jour de près de 550 000 € de travaux dans nos écoles actuelles, de la baisse des effectifs, le Maire propose au conseil de s'interroger d'une part sur le maintien à court terme du projet de groupe scolaire ou une rénovation plus complète de nos locaux.

Si le conseil opte pour le maintien tel que prévu du projet de groupe scolaire, il faut rediscuter de sa localisation : le site du bâtiment le plus récent de l'usine et de la maison ou sur l'ancien bâtiment, voire sur le terrain appartenant à la commune.

Karine DURIEUX demande combien de temps il est possible de suspendre la DUP.

Le Maire n'a pas encore la réponse.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la suspension de la DUP et à la mise en place d'un groupe de travail.

*** Points d'implantation pour la collecte du verre**

Julien LEPOLARD rappelle les points d'implantation définis par le conseil municipal.

Il indique que le point d'implantation Place Talma pose problème et qu'il convient de le remplacer.

En remplacement le site de Carrefour est proposé (accord de la gérante) avec mise en place d'une convention adaptée entre la CCPM et Carrefour.

* Collecte des déchets et du verre : Planning

Le Maire indique qu'à lieu en ce moment l'enquête sur les poubelles pour l'adaptation des volumes et le puçage des bacs.

L'installation des points d'apport volontaire pour le verre se fait courant décembre 2023 et le dépôt du verre y sera autorisé à compter du 2 janvier 2024. Le décroisonnement des poubelles actuelles se fera au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Dès le 1^{er} juillet 2024, la collecte de la poubelle de tri (décroisonnée) se fera une fois toutes les deux semaines et ce sera également la mise en place de la phase de test pour la tarification incitative.

* Mise en place de composteurs

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une incitation.

La CCPM propose des composteurs 600L au prix de 25€, 1 000 L au prix de 45 € ainsi que des lombricomposteurs pour 45€.

* Noël du personnel

Séverine DELOBELLE indique que l'accueil se fera le 20 décembre à partir de 18h30 à la salle Joséphine Bataille. Après la remise des cadeaux, un apéritif dinatoire sera offert aux participants.

* Fêtes et manifestations de fin d'année

Séverine DELOBELLE informe que l'UDEP organise son marché de Noël le 16 décembre et qu'elle a inscrit la commune au Téléthon. Un concours de saut à la corde se tiendra au sein du marché de Noël afin de récolter des fonds pour le Téléthon.

Le Noël du foot et celui des pompiers auront lieu également le 16 décembre.

Un spectacle musical animé par « Parisse Métisse » sur le thème des Noëls du monde aura lieu à l'Eglise le 17 décembre à partir de 17h, financé par le Fonds d'Action Culturelle (FAC) de la CCPM.

* Validation du sens de circulation Rue des Juifs

Geoffrey PAUL indique qu'il n'y a plus de problème de circulation dans cette rue et que les retours sont positifs.

Il faudra modifier l'arrêté de circulation pour pérenniser le sens de circulation de cette rue.

* Place(s) de courtoisie

Julien LEPOLARD informe avoir reçu le panneau mais qu'il n'y a pas d'endroit disponible sur le trottoir rue des juifs pour l'installer. Une solution alternative est recherchée.

Jean-Marie CORNU et Daniel RONCHIN pensent que beaucoup de personnes vont formuler des demandes pour des places de courtoisie.

Le Maire informe qu'une convention a été signée avec l'EPF dans le but de créer un parking provisoire au niveau de l'ancienne usine Bidermann afin de résoudre les problèmes de stationnement aux abords du collèges.

Geoffrey PAUL propose d'inciter les riverains à rentrer leur véhicule dans leur garage lorsqu'ils en disposent.

Corinne BRUYER demande s'il n'y a pas d'obligation de création d'une place de parking ou de garage pour chaque nouvelle construction.

Le Maire prendra contact avec le service concerné à la CCPM pour vérifier cette obligation.

* Préparation des vœux

Le Maire indique que la cérémonie des vœux aura lieu le 14 janvier à la salle des sports sous une formule traditionnelle.

Il informe avoir reçu de la Sous-Préfecture une dérogation pour l'utilisation de la salle des sports pour des manifestations autre que sportives jusque fin 2024.

* Ecole : Compte-rendu du Conseil d'école / Effectifs / Fermeture de classe(s)

Roxane GHYS informe que 195 élèves sont inscrits cette année, contre 205 en 2022/2023 et 184 prévus à la rentrée 2023/2024. Il y a donc un risque élevé de fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

* Ecole : Visites St Nicolas et Père Noël, Marché de Noël

Saint Nicolas rendra visite aux élèves le 7 décembre (avec distribution de livres) et le Père Noël le 21 décembre (avec distribution du colis traditionnel : coquille, chocolat et clémentine).
Le marché de Noël de l'école aura lieu le 19 décembre, salle de musique et salle Saint Martin.

La préparation du colis des aînés se fera le 15 décembre à la cantine, pour une distribution le 16 décembre.

* Pose campanile Salle des Fêtes Keighley Hall

Le Maire informe que le campanile devrait être posé au cours de la semaine 51 et qu'il organisera une petite manifestation à cet effet.

NB : L'opération sera reportée suite à une panne de la grue.

* Chantiers en cours : Salle des Fêtes Keighley Hall et Ecole

Julien LEPOLARD informe que la préparation pour le traitement de la mérule est en cours à la salle des fêtes.

Au niveau de l'école les travaux devraient s'achever partiellement avant les vacances de Noël pour permettre un déménagement et un gros nettoyage avant la rentrée de janvier. Les derniers travaux de ventilation et de menuiseries sont prévus au cours du 1^{er} trimestre 2024.

* Travaux voirie en cours

Le trottoir rue Henri Roland sera réalisé dès le lendemain et les travaux rue Odon Soufflon devraient s'achever le 11 décembre.

Des travaux de réparation de voirie auront lieu rue du Quesnoy, rue des Arts, rue du Général Leclerc et dans d'autres rues où se trouvent des nids de poule.

Les travaux relatifs à la toiture du restaurant scolaire devraient débuter le 11 décembre pour un coût d'environ 15 000 €.

* Etude(s) Place Talma

Ce point a été abordé précédemment.

* Livret du Patrimoine

Le Maire indique que l'imprimerie Daubour ne sera pas en mesure de fournir les livrets pour le colis des aînés. Un tirage interne peut être envisagé uniquement pour le colis des aînés.

NB : Finalement le Maire a pu obtenir la réalisation de 280 livrets qui ont été donnés aux aînés lors de la distribution des colis.

* Nouveau Conseil municipal des jeunes / Projets

Ce point a été abordé en ouverture du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 00h05.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER	Absent	
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Procuration à Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON	Procuration à Roxane GHYS	
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE	Absent	
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU		
Marie COLINET	Procuration à Daniel RONCHIN	